

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 17 mars 2025 à 19 heures 30

## Date de convocation :

11 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

## Date d'affichage :

11 mars 2025

## Objet

N° 10/2025

Attribution du marché de création d'une voie douce et aménagement paysager le long de la RD57

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Émilie VICTOR.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. VICTOR Thibault

-Vu le code des marchés publics,

-Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 05 février 2025

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents:**

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le marché public suivant pour la création d'une voie douce et aménagement paysager le long de la RD57

Lot unique : TERRASSEMENTS-VRD-Abords  
Entreprise : ARAVIS ENROBAGE/ DUCLOS TP  
Montant du marché : 329 287.20 € HT

**COÛT GLOBAL : 329 287.20 € HT**

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

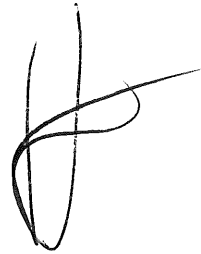
Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 074-217401074-20250317-10\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 18 mars 2025.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER